

1. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Les élèves peuvent être accueillis au collège à partir 8h15.

Les cours se déroulent aux horaires suivants :

	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI		MERCREDI
M1	8h30 - 9h30		8h30 - 9h30
M2	9h30 - 10h30		9h30 - 10h30
Récréation	10h30 - 10h45		10h30 - 10h45
M3	10h45 - 11h45		10h45 - 11h45
M4	11h45 - 12h45		11h45 - 12h45
S1	13h30 - 14h30		
S2	14h30 - 15h30		
Récréation	15h30 - 15h45		
S3	15h45 - 16h45		

2. RENTRÉE 2023 :

• Rentrée des élèves de 6^e : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

PAS DE COURS LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Le jour de la rentrée, les élèves peuvent être accueillis dès 8h15.

L'appel des élèves par classe se fera à partir de 8h30.

Les parents sont conviés à accompagner leur enfant jusqu'à l'appel de 8h30.

Les professeurs principaux prendront en charge les élèves toute la journée afin de leur présenter l'emploi du temps, le carnet de correspondance, le règlement intérieur et leur faire visiter l'établissement (**prévoir de quoi écrire, un agenda/cahier de texte, un cahier de brouillon, une pochette transparente et l'attestation d'assurance scolaire 2023/2024**).

Les professeurs de l'équipe pédagogique se présenteront aux élèves.

Fin des cours à 16h45.

Début de l'emploi du temps: MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023

• Rentrée des élèves de 5^e, 4^e et 3^e : MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

PAS DE COURS LE LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

Accueil de tous les élèves dès 8h15.

L'appel des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} par classe se fera à partir de 8h30. (Prévoir de quoi écrire, un agenda/cahier de texte, un cahier de brouillon, la pochette jaune et l'attestation d'assurance scolaire 2023/2024).

Matin : Accueil des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} par le professeur principal.

Après-midi : Début de l'emploi du temps à partir de 13h30

Fin des cours à 16h45

3. RÉUNIONS DE RENTRÉE :

➤ **6^{ème} : Réunion des parents d'élèves le MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

➤ **3^{ème} : Réunion des parents d'élèves le JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

Des rencontres individuelles parents professeurs seront organisées selon un calendrier qui vous sera communiqué après la rentrée.

Modalités financières

1- Demi-pension

Prix du repas 2023 : 2.95€ Tarif susceptible de modification au 01/01/2024

Aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence de l'élève pour raisons de maladie est inférieure à une semaine (*soit 4 jours consécutifs*), en application des instructions du département. Un justificatif sera demandé.

Vous avez le choix entre **cing modes de règlement**, après réception d'un avis aux familles :

➤ **Par carte bancaire** sur internet sur le site Educonnect / profil responsable d'élève / Mes services / Paiement des factures (<https://educonnect.education.gouv.fr>)

➤ **Par prélèvement automatique mensuel**

Cette procédure est mise en place par le service de gestion, de ce fait, elle ne génère aucun frais et vous n'aurez aucune démarche à faire auprès de votre banque.

Veillez simplement nous retourner le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli et signé.

➤ **Par virement bancaire**, sur le compte bancaire du collège, en indiquant dans le libellé du virement le nom et le prénom de votre enfant.

➤ **Par chèque** à l'ordre du collège.

➤ **Par espèces** au service de gestion du collège.

2- Aides financières

La bourse de collège et le dispositif Rest'o collège peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants. La procédure de demande d'aide sera communiquée début septembre.

En cas de difficultés financières, pour payer les factures de demi-pension, vous pouvez prendre contact avec le service de gestion.

3- Relevé d'Identité Bancaire

Pendant l'année scolaire, l'établissement peut être amené, **par virement bancaire**, à vous reverser un excédent de bourses nationales, excédent de frais scolaires, vous rembourser un trop-perçu sur un voyage scolaire par exemple. **Il est donc impératif de fournir votre RIB, avec la fiche d'intendance, qui sera conservé dans l'établissement.**